Des terrains pour nos entreprises : Futur Parc d’Activités de la Riviera



État du dossier en 2018

Le dossier progresse sur le plan de l’affectation. En mai, le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz accorde un crédit d’étude pour l’élaboration d’un plan d’affectation (PA). Les études débutent en juin et le projet est transmis au Canton pour examen préliminaire en octobre. Le retour reçu en novembre est positif et permet de poursuivre les travaux.

En parallèle, le règlement du PA est rédigé. La répartition des futures parcelles et des droits à bâtir fait l’objet de discussions entre la commune et les propriétaires fonciers. Un mandataire établit à cette fin une analyse foncière et financière, assortie d’une proposition de répartition destinée à servir de base aux négociations.

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), approuvée en janvier 2018, prévoit une gestion des zones d’activités à l’échelle régionale, au moyen de Stratégie de Gestion des Zones d’Activités (SGZA). La Veyre-Derrey est concernée par cette démarche puisqu’elle fait partie d’un site stratégique de développement d’activités. La définition de cette stratégie et de sa gouvernance fait alors l’objet de réflexions entre les communes, la région et le Canton. À ce stade, ces travaux constituent un cadre de coordination pour le site, sans modifier directement l’élaboration du plan d’affectation en cours.

Étapes envisagées pour 2019

- Transmettre le projet de plan d’affectation au Canton pour examen préalable.
- Adapter le projet en fonction du retour cantonal.
- Mettre le plan d’affectation à l’enquête publique, si possible en 2019.

Implication de Promove

- Représentation des milieux économiques au sein du comité de pilotage et des groupes de travail.
- Appui aux démarches relatives aux financements LADE.

Promove - Promotion économique
Rue de la Gare 2, C.P. 1460
1820 - Montreux (Switzerland)

+41 21 963 48 48
info@promove.ch